

tellement meilleure que celle-ci que j'aurais préféré qu'elle ne soit pas modifiée.

J'en ai dit suffisamment, mais j'aimerais proposer un sous-amendement. Les députés peuvent peut-être penser qu'il ne fera que compliquer les choses, mais si on doit nous demander de prendre cette décision, il faut être logiques, je pense, et dire clairement ce qui découle de l'amendement présenté par le député de Notre-Dame-de-Grâce. Donc afin de préciser la position de la Chambre, je propose avec l'appui de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis):

Que l'amendement soit modifié en ajoutant à la fin les mots suivants:

«et que les membres dudit comité permanent soient remerciés puisque l'adoption de cette motion ainsi modifiée constitue un vote de défiance envers eux».

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** La présidence fait certaines réserves au sujet de l'amendement et voudrait avoir le temps de l'examiner.

**M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour):** Monsieur l'Orateur, sans aucun doute, c'est là un des sujets qu'on a le plus exploités pendant cette session. Il est intéressant d'observer la conduite de certains députés de l'opposition. Très souvent ils mettent en question les rapports des comités, mais voilà qu'ils sont d'accord en ce qui concerne celui-ci et ils veulent, en la circonstance, en faire un ballon politique. Examinons certaines des déclarations faites au cours du débat. On a dit que de loyaux députés, parmi lesquels tous les partis étaient représentés, ont parcouru les provinces Maritimes et sont revenus bien résolus à rédiger un rapport à l'intention de la Chambre des communes. Qu'arrive-t-il? Bon nombre des principaux membres du comité n'étaient même pas présents à la réunion, car ils étaient occupés à la Chambre.

**Une voix:** C'était un prétexte.

**M. Perrault:** Quels étaient-ils?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** A l'ordre, je vous prie.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) vient de faire [M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

une déclaration qui n'est pas conforme aux faits, et je voudrais qu'il retire ses paroles.

**M. Perrault:** Asseyez-vous et écoutez, vous obtiendrez peut-être alors des renseignements exacts.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, je lance un défi au député.

**M. Perrault:** Nous avons eu tellement de gémissements et de bavardages...

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** A l'ordre, je vous prie.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Il est d'usage à la Chambre de dire la vérité. Or, le député de Burnaby-Seymour vient de déclarer une chose qui n'est pas vraie, et je lui demande soit de justifier ses dires, soit de retirer ses paroles.

**M. Perrault:** Si le député restait à sa place au lieu de faire le pitre...

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** La question de privilège ne se pose pas. Le député de Burnaby-Seymour a la parole.

**M. Perrault:** Et la réunion du 17 mars? Voici les députés libéraux qui étaient absents: le député de Calgary-Sud (M. Mahoney), le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin), le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) qui s'était fait remplacer par le député d'York-Ouest (M. Givens), le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) et le député de Lac-Saint-Jean (M. Lessard). Les députés conservateurs absents étaient les suivants: le député d'Oxford (M. Nesbitt) et le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan), remplacé par le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan), et le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle). Le député de Portneuf (M. Godin) était aussi absent.

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** A l'ordre. Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador invoque le Règlement.

**M. Peddle:** Le député de Burnaby-Seymour a donné à entendre que certains membres clés étaient absents lorsque la décision a été prise. Pourriez-vous me dire, monsieur l'Orateur...